Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Assurance dommages ouvrage

2 jours (14h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992289 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 825 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Intégrer le cadre juridique de l'assurance dommages ouvrage
Maîtriser le champ d'application de l'assurance dommages ouvrage
Mettre en œuvre la garantie dommages ouvrage

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " Analyser les mécanismes de l'assurance construction " (code 92176)

Public concerné

Juristes, gestionnaires de contrats en risques construction
Chargés d'indemnisation confirmés
Commerciaux

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser la réglementation liée à l'obligation d'assurance Dommages Ouvrage (DO)

Cerner les contraintes et les enjeux de l'obligation d'assurance DO

- Analyser le cadre juridique applicable
- Identifier les personnes assujetties et les bénéficiaires
- Identifier les difficultés liées à la souscription de la police
- Cerner les limites des attestations d'assurance et des notes de couverture
- Gérer le refus d'un assureur : le rôle du Bureau Central de Tarification (BCT)
- Déterminer les conséquences civiles et pénales du défaut de souscription

Exercice d'application : appréciation des garanties offertes par des attestations d'assurance et des notes de couverture

Définir le contenu de l'assurance dommages ouvrage

- Déterminer les ouvrages garantis
- Décrypter les documents nécessaires à la prise en garantie : déclaration d'ouverture de chantier, permis de construire, plan de masse, rapport initial du contrôleur technique et les attestations d'assurance des intervenants à l'acte de construire
- Identifier les dommages garantis
- Connaître les clauses types et les garanties optionnelles
- Maîtriser le montant de la garantie dommages ouvrage et l'affectation de l'indemnité
- Apprécier les exclusions ou restrictions de garantie

Déterminer l'application de la garantie dans le temps

- Connaître le point de départ de la garantie
- Apprécier la durée de la garantie

Test de connaissances : quiz sur les causes pouvant faire l'objet d'une couverture en dommages ouvrage

Contextualiser l'Assurance DO dans le processus de garantie de la construction

Identifier les dates pivots

- La déclaration d'ouverture de chantier
- La réception

Garantir l'ouvrage avant réception : l'assurance Tous Risques Chantier

Identifier les responsabilités après réception

- La garantie de parfait achèvement des entreprises
- La responsabilité décennale des entreprises
- L'assurance "Constructeur Non Réalisateur"
- Le Contrat collectif de responsabilité décennale

Maîtriser la mise en œuvre de l'assurance dommages ouvrage

Appréhender la Convention de Règlement en Assurance Construction

- Cerner son champ d'application
- Ticket modérateur, seuil et plafond d'application

Déclarer correctement un sinistre

- Connaître le contenu de la déclaration de sinistre
- Déclarer le sinistre en temps voulu
- Faire échec à la prescription biennale

Exercice d'application : repérage des mentions obligatoires pour qu'une déclaration soit réputée constituée

Maîtriser les étapes de la mise en œuvre de la garantie dommages ouvrage

- Apprécier le respect des obligations de l'assureur : désignation d'un expert, notification d'une position de garantie, proposition d'une indemnité, règlement de l'indemnité
- Connaître les sanctions applicables pour dépassement des délais obligatoires ou proposition manifestement insuffisante

Exercice d'application : identification de la typologie des motifs légitimes de refus de garantie

Gérer les difficultés éventuelles

- La récusation d'un expert
- Le refus de l'indemnisation proposée
- Le contentieux en contestation de la position de l'assureur ou du montant de l'indemnité proposée

Exercer les recours subrogatoires de l'assureur

- Connaître le mécanisme de la subrogation et de sa mise en œuvre
- Identifier les limites du recours subrogatoire

Jeu de rôles : simulation de la gestion d'une déclaration de sinistre rendant l'habitation impropre à sa destination (équipe " assureur " / équipe " assuré ")

Le + de la formation

Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* est disponible en amont et en aval de votre formation.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.